



Délais de contestation d'un contrat de travail

Par **spidergirls85**, le **16/02/2011 à 23:35**

Bonjour, rnMa question est de savoir quel est le délais maximum pour contester un contrat de travail. rnLes faits : Je suis chauffeur de car, J'étais embauchée dans une entreprise avec un contrat 120h/mois, cette entreprise a été rachetée et mon employeur actuel m'a indiqué verbalement que dans sa société il n'y avait aucun contrat 120h mais que pour ne pas subir de perte financière il me fesais un contrat de 109h25 + 10% d'indemnité compensatrice de congés payés ce qui me rammenais à 120h donc pas de perte de salaire et qu'en plus j'aurais mes 5 semaine comme tout autre salarié. rnMa fonction pendant un certain temps ne me fesais pas effectuer d'heures supplémentaires donc pas de problèmes car même si mes heures n'étaient pas effectuées du à un manque de travail fourni pas l'employeur il était dans l'obligation de me verser l'intégralité de mon salaire. rnLa ou les choses se compliquent, c'est que depuis janvier 2010 j'ai changée de "tournée" et que je fait plus d'heures, mais lorsque je pose mes vacances et bien je m'apperçoie que mes heures supplémentaires servent à combler mes jours de congés afin d'arriver à 109h25/mois. rnMon entreprise effectue le lissage sur l'année et je le conteste pas mais dans le cas présent, mes heures supplémentaires ne servent plus à rien car si il plait à mon employeur de ne pas me faire travailler parce que j'ai trop d'heure d'avance et bien il en a le droit et dans ce cas je suis perdante. rnJe remercie d'avance tous ceux qui pourront apporter une réponse à ma question à savoir, qu'el est le délais pour contester un contrat de travail. Je précise que je suis en CDI.